

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

## EASY FILET FORT

Page : 1/8

Révision n°: 2

Date : 16/12/2024

Remplace la fiche : 02/02/2021

**304640**

### Fournisseur

IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EASY FILET FORT

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Frein filet universel pour tous métaux

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contacter le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Irrit. 2 (H315)

Skin Sens. 1 (H317)

Eye Irrit. 2 (H319)

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS07

Mention d'avertissement

: ATTENTION

Contient

: Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle à 98 %.

Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 : Si un avis médical est nécessaire, garder le contenant ou l'étiquette à portée de main.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 : En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

---

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Page : 2/8

Révision n°: 2

Date : 16/12/2024

Remplace la fiche : 02/02/2021

**EASY FILET FORT****304640****RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)****2.3. Autres dangers**

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

Aucune information sur d'autres dangers.

**RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants****3.1. Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**3.2. Mélanges****Composition**

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 868-77-9 EC : 212-782-2 REACH : 01-2119490169-29	METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98 %	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	≥ 20 - < 30
INDEX : 617-002-00-8 CAS : 80-15-9 EC : 201-254-7	HYDROPEROXYDE DE CUMENE	Flam. Liq. 3, H226 Org. Perox. E, H242 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 3, H331 STOT SE3, H335 STOT RE2, H373 Aquatic Chronic 2, H411 – M = 1	≥ 0.1 - < 1

**Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë**

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS : 868-77-9 EC : 212-782-2 REACH : 01-2119490169-29 METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98 %		Orale : ETA = 5000 mg/kg Dermal : ETA = 5000 mg/kg
INDEX : 617-002-00-8 CAS : 80-15-9 EC : 201-254-7 HYDROPEROXYDE DE CUMENE	Corrosif pour la peau 1B, H314 : C ≥ 10 Irritant pour la peau 2, H315 : 3 ≤ C < 10 Lésions oculaires 1, H318 : 3 ≤ C < 10 Irritant pour les yeux 2, H319 : 1 ≤ C < 3 STOT SE 3, H335 : 1 ≤ C < 10	Orale : ETA = 382 mg/kg Dermal : ETA = 1100 mg/kg Inhalation : ETA = 2 mg/kg

**Informations sur les composants**

Texte intégral des phrases H et EUH : voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4 : Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****En cas d'inhalation**

Aérer la zone. Éloigner immédiatement le patient contaminé de la zone et le maintenir au repos dans un endroit bien ventilé. En cas de malaise, consultez un médecin.

**En cas de contact avec la peau (du produit pur)**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante et éventuellement au savon les zones du corps qui ont été, ou sont seulement suspectées d'être, en contact avec le produit.

**En cas de contact oculaire (du produit pur)**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante en gardant les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes, puis protéger les yeux avec une gaze stérile sèche. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas utiliser de collyre ni de pommade de quelque nature que ce soit avant l'examen ou l'avis d'un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Page : 3/8

Révision n°: 2

Date : 16/12/2024

Remplace la fiche : 02/02/2021

**EASY FILET FORT****304640****RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)****4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés****En cas de contact oculaire**

Le produit provoque des irritations importantes qui peuvent durer plus de 24 heures.

**En cas de contact cutané**

Le produit provoque une inflammation importante avec érythème, croûtes ou œdème. Le produit, s'il entre en contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation cutanée.

**4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Si un avis médical est nécessaire, garder à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

**RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

Non inflammable

**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée, CO<sub>2</sub>, mousse, produit chimique sec, selon les matières impliquées dans l'incendie.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune donnée n'est disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utilisez des protections pour les voies respiratoires. Casque d'urgence et vêtements de protection complets

L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction. Vous pouvez également utiliser un appareil respiratoire autonome, notamment lorsque vous travaillez dans un espace confiné et mal ventilé et si vous utilisez des extincteurs halogénés (Halon 1211 fluobrène, Solkan 123, NAF, etc...).

Garder les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée.

**RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées aux rubriques 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Quitter la zone entourant le déversement ou la fuite. Ne pas fumer. Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

**Pour les secouristes**

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection. Éliminer toutes les flammes non protégées et les sources possibles d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer une ventilation suffisante.

Évacuez la zone dangereuse et, le cas échéant, consultez un expert.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir le déversement avec de la terre ou du sable. Si le produit a pénétré dans un cours d'eau par les égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, signalez-le aux autorités. Décharger les restes conformément à la réglementation

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le confinement**

Récupérer rapidement le produit, porter un masque et des vêtements de protection. Récupérer le produit pour réutilisation, si possible, ou pour élimination. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte. Empêchez-le de pénétrer dans le réseau d'égouts.

**Pour le nettoyage**

Après avoir essuyé, laver à l'eau la zone et les matériaux concernés.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques 8 et 13 pour plus d'informations.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**EASY FILET FORT**

Page : 4/8

Révision n°: 2

Date : 16/12/2024

Remplace la fiche : 02/02/2021

**304640****RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage.

Dans les zones résidentielles, ne pas utiliser sur de grandes surfaces. Au travail, ne mangez pas et ne buvez pas.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

Voir également la rubrique 8.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Ne pas stocker dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Gardez les contenants en position verticale et en sécurité, en évitant la possibilité de chutes ou de chocs.

Conserver dans un endroit frais loin des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

**7.3. Utilisation finale particulière**

Manipulez avec une extrême prudence. Stocker dans un endroit bien ventilé, loin des sources de chaleur.

Garder le récipient hermétiquement fermé.

**RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques**

Aucune donnée n'est disponible.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98 % (CAS : 868-77-9)

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

HYDROPEROXYDE DE CUMENE (CAS : 80-15-9)

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

**Concentration prédictive sans effet (PNEC)**

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98 % (CAS : 868-77-9)

Compartiment de l'environnement

**Travailleurs**

Inhalation

Effets systémique à long terme

4.9 mg/m<sup>3</sup>

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

1.3 mg/kg pc/jour

**Travailleurs**

Inhalation

Effets systémique à long terme

6 mg/m<sup>3</sup>

Eau douce

0.482 mg/l

Sédiment d'eau douce

3.79 mg/kg/sédiment

Station d'épuration

10 mg/l

Sol

0.476 mg/kg de terre

Eau douce

0.0031 mg/l

Sédiment d'eau douce

0.023 mg/kg/sédiment

Eau de mer

0.00031 mg/l

Sédiment marin

0.0023 mg/kg

HYDROPEROXYDE DE CUMENE (CAS : 80-15-9)

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

HYDROPEROXYDE DE CUMENE (CAS : 80-15-9)

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/8
	Révision n°: 2
<b>EASY FILET FORT</b>	Date : 16/12/2024
	Remplace la fiche : 02/02/2021
<b>304640</b>	

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle (suite)

Compartiment de l'environnement PNEC	Emissions intermittentes 0.031 mg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Station d'épuration 0.35 mg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Sol 0.0029 mg/kg de terre

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

#### Equipements de protection individuelle

##### Protection oculaire

Lors de la manipulation du produit pur, utilisez des lunettes de sécurité EN 166.

##### Protection de la peau

##### Protection des mains

Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374-1/EN 374-2/EN 374-3).

##### Protection de la peau et du corps

Lors de la manipulation du produit pur, porter des vêtements de protection complets.

##### Protection des voies respiratoires

Non nécessaire en cas d'utilisation normale.

##### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée n'est disponible.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail pour éviter la pollution de l'environnement.

##### Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Rouge
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Non pertinent
Point de fusion/Point de congélation	: Non déterminé
Taux d'évaporation	: Non pertinent
Inflammabilité	: Ininflammable
Point/intervalle d'ébullition	: Non pertinent
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non pertinent
Température d'auto-inflammation	: Non pertinent
Température de décomposition	: Non pertinent
Densité et/ou densité relative	: 1.05 g/ml
Solubilité	: Solvant organique
Hydrosolubilité	: Non soluble
Propriétés explosives	: Non explosif
Densité de vapeur relative	: Non déterminée
Pression de vapeur	: Non déterminée
Viscosité cinématique	: 40 000 – 70 000 mPa.s

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Page : 6/8

Révision n°: 2

Date : 16/12/2024

Remplace la fiche : 02/02/2021

**EASY FILET FORT****304640****RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun risque de réactivité.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune.

**10.5. Matières incompatibles**

Il peut générer des gaz inflammables pour entrer au contact des métaux élémentaires, les nitrides.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents oxydants forts, d'agents réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour ses usages prévus.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****11.1.1. Mélange****Toxicité aiguë**

Oral ATE (mélange) = 50 263,2 mg/kg

ATE (mélange) cutané = 144 736,8 mg/kg

ATE (mélange) par inhalation = 264,5 mg/l/4h

**11.1.2. Substances****Toxicité aiguë**

HYDROPEROXYDE DE CUMENE (CAS : 80-15-9)

La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosif par ingestion. L'inhalation de cette substance peut provoquer un œdème pulmonaire (voir Notes). Les effets peuvent être retardés. Une observation médicale est indiquée.

**Risques/symptômes aigus****Inhalation**

Mal de gorge. Sensation de brûlure. Toux. Difficulté respiratoire. Le souffle court. Les symptômes peuvent apparaître tardivement (voir Notes).

**Voie cutanée**

Petite rougeur. Douleur. Brûlures cutanées.

**Voie oculaire**

Rougeur. Douleur. Brûlures graves et profondes.

**Ingestion**

Sensation de brûlure. Douleur abdominale. Choc ou collapsus. Corrosion.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

En cas de contact avec la peau, le produit provoque une inflammation importante accompagnée d'érythème, de croutes ou d'œdème.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes pouvant durer plus de 24 heures.

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98% (CAS : 868-77-9)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire lapin, Draize, (analyse propre), irritant. Irritant pour les yeux Catégorie 2B (UN-GHS).

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Le produit, s'il est mis en contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation cutanée.

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98% (CAS : 868-77-9)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Cobaye, GPMT – Sensibilisant - Sensibilisation cutanée catégorie 1B (UN-GHS).

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/8
	Révision n°: 2
<b>EASY FILET FORT</b>	Date : 16/12/2024
	Remplace la fiche : 02/02/2021 <b>304640</b>

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) -exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98% (CAS : 868-77-9)

Rat, oral, 7 septembre, OCDE 422 - NOAEL - 100 mg/kg

HYDROPEROXYDE DE CUMENE (CAS : 80-15-9)

Espèce: Rat - NOAEL: 0,031 mg/l - Temps d'exposition: 90 j.

Méthode d'application: inhalation (poussière / brouillard / fumées)

### Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Concernant le mélange :

DL50 orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 65789

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 144 736

CL50 Inhalation (rat) de vapeurs / poussières, brouillards ou fumées (mg/l en 4 heures) ou de gaz (ppmV/4h) = 394,7

Concernant les substances contenues :

METHACRYLATE DE 2-HYDROXYETHYLE 98% (CAS : 868-77-9)

Toxicocinétique, métabolisme et distribution.

La substance est rapidement métabolisée.

Indications générales

Le contact avec les yeux et la peau doit être évité, ainsi que l'inhalation des vapeurs du produit.

DL50 (rat) orale (mg/kg de poids corporel) = 5000

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg / kg de poids corporel) = 5000

HYDROPEROXYDE DE CUMENE (CAS : 80-15-9)

Voies d'exposition : La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation, par la peau et par ingestion.

Risque d'inhalation : Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle une concentration dangereuse est atteinte dans l'air par évaporation de cette substance à 20° C.

Remarque : Les symptômes d'œdème pulmonaire n'apparaissent souvent pas en quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Par conséquent, le repos et l'observation médicale sont essentiels. L'administration immédiate d'un traitement par inhalation approprié par un médecin ou un personnel autorisé doit être envisagée.

DL50 orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 382

DL50 cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 1100

CL50 Inhalation (rat) de vapeurs/poussières, brouillards ou fumées (mg/l/4h) ou de gaz (ppmV/4h) = 2,01

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail pour éviter la pollution de l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, il n'existe aucune substance qui interfère avec le système endocrinien conformément

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/8
	Révision n°: 2
<b>EASY FILET FORT</b>	Date : 16/12/2024
	Remplace la fiche : 02/02/2021 <b>304640</b>

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques (suite)

au Règlement (UE) 2017/2100.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les emballages vides. Les éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Tout produit restant doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur en s'adressant à des entreprises agréées. Récupérer si possible. Envoyer vers des installations de rejet agréées ou pour incinération dans des conditions contrôlées. Opérer selon les réglementations locales et nationales en vigueur.

### Règlement (UE) N° 1357/2014 - déchets

HP4 – Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires. HP13 – Sensibilisation.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a réalisé une évaluation de la sécurité chimique.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

#### Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H312 : Nocif par contact cutané

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions oculaires des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H331 : Toxique par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : toutes les rubriques*

*Fin du document*